

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

-----  
MAIRIE DE SACHÉ

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice 15  
Présents 14  
Votants 15

L'an deux mille vingt-quatre, et le 13 mai à 20 heures,  
Le Conseil municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Stéphane AUGU, Maire,

Date de convocation du Conseil municipal : le 07/05/2024,

Présents : M. Stéphane AUGU, Mme Marie-Pierre PLEURDEAU, M. Olivier BOUISSOU, Mme Séverine HEFTI-BOYER, M. Pascal PLANCHANT, Mme Josianne BOUGRIER, Mme Bénédicte CHEVALIER, M. Michaël LECOMTE, M. Sébastien FRUGIER, Mme Cécile DESCHAMPS, M. Jules VERNIER, M. Jean DE MAISTRE, M. Philippe RÉDRÉAU et M. Laurent BOSSÉ.

Absente représentée : Mme Sandra JOVANOVIC (procuration à Mme Marie-Pierre PLEURDEAU).

Absent excusé : néant

Un scrutin a eu lieu, M. Jules VERNIER a été élu secrétaire.

-----  
Monsieur le Maire, après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du 15 avril dernier, propose d'étudier les sujets figurant à l'ordre du jour de la convocation :

**2024.5.1/ ÉTUDE D'UN DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il a été saisi pour une déclaration d'intention d'aliéner sur une parcelle aux Coutures. Il laisse la parole à Olivier BOUISSOU, Adjoint au Maire, qui présente le dossier d'une partie de la parcelle cadastrée ZP 176p d'une superficie de 16 358 m<sup>2</sup> pour une valeur de 281 033,44 euros.

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :
- ne pas utiliser son droit de préemption urbain pour le bien proposé aux Coutures,
  - charger Monsieur le Maire de transmettre cette décision au Notaire, en lui rappelant, ainsi qu'au propriétaire et au futur acquéreur, que cette parcelle, identifiée en zone 2AUh au Plan local d'urbanisme (PLU) ne pourra être transformée en lotissement sans modification du PLU, sur décision du Conseil municipal. Il est précisé que le prix est jugé très élevé pour une parcelle non constructible d'autant plus qu'un certificat d'urbanisme opérationnel a déjà été délivré indiquant que l'opération projetée ne peut être réalisée.

**2024.5.2/ CLASSEMENT EN ESPACE NATUREL SENSIBLE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal le projet de classement d'une zone de 49 hectares 83 ares et 19 centiares en espace naturel sensible (ENS) allant du Moulin rouge jusqu'aux Prés de Montigny au Sud de l'Indre. La demande est en cours d'étude au Conseil Départemental d'Indre et Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser la création de cette zone d'espace naturel sensible sur la commune d'après le plan joint à la présente délibération, établi avec les services du Conseil Départemental, ainsi que la liste des parcelles concernées,
- de demander la mise en place d'une zone de préemption au profit du Conseil départemental qui pourrait être déléguée à la commune,
- de charger Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **2024.5.3/ ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune avait précédemment obtenu une dérogation pour l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours au lieu des 4,5 jours de principe. La Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Indre et Loire a indiqué la nécessité de renouveler cette demande pour conserver l'organisation mise en place pour la rentrée de septembre 2024. Les membres siégeant au Conseil d'école ont été sollicités, et ont majoritairement répondu favorablement à cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vu des avis favorables des membres du Conseil d'école, décide à l'unanimité de demander le renouvellement de la dérogation d'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours pour septembre 2024 et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **2024.5.4/ VISITE SCOLAIRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que Madame Fabienne COLBOC, Députée d'Indre et Loire, avait proposé la possibilité pour des élèves de l'école Yves Elléouët de visiter l'Assemblée nationale. Celle-ci est prévue pour septembre 2024.

L'organisation de cette sortie scolaire, en compagnie d'élus du Conseil municipal, nécessite le recours à un service de transport en bus dont le montant s'élève à 1 868 euros TTC. L'équipe enseignante sollicite également la possibilité de réaliser une activité sur place estimée à 500 euros.

Il est précisé que Mme la Députée prendra en charge 20% du montant du transport. Avec l'activité prévue, le reste à charge s'élève à près de 2 000 euros. Le budget communal prévoit un montant de 900 euros pour les voyages scolaires. Il est donc proposé de financer ce projet à hauteur de cette somme, seulement si le financement de la Coopérative scolaire n'est pas suffisant. Il est rappelé que cette dernière peut solliciter l'aide de l'Association des parents d'élèves qui œuvre toute l'année pour récolter des fonds.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de prendre en charge la somme de 900 euros si cela s'avère nécessaire pour financer la journée de visite à l'Assemblée nationale des élèves.

### **2024.5.5/ REMBOURSEMENTS DE FRAIS**

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de rembourser l'élus qui a engagé des frais pour le compte de la commune, à l'occasion de la cérémonie du 8 mai pour un montant de 16,55 euros.

### INFORMATIONS DIVERSES

Il est proposé la création de plusieurs groupes de travail pour l'organisation du forum des associations, l'accueil des nouveaux habitants, la journée du 11 novembre et le Gîte d'étape de la Métairie.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de désigner des représentants de la commune pour les nouvelles commissions de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre.

En vu de préparer le bureau de vote des élections européennes, les élus sont invités à s'inscrire sur le planning. Un message sera également adressé aux électeurs volontaires sur les réseaux sociaux.

Monsieur le Maire informe que Jules VERNIER ne pourra plus se rendre à la réunion de formation du jury criminel en juillet prochain. Monsieur Olivier BOUISSOU accepte de le remplacer.

Monsieur le Maire informe que les demandes de subventions déposées par la commune ont été acceptées à hauteur de :

- 15 160 euros au FDSR pour l'acquisition de parcelles dans la cadre du projet d'Espace naturel sensible,
- 4 000,03 euros pour les travaux de toitures à l'arrière de la Maison Davidson et de la mairie,
- 14 972,18 euros pour les travaux de menuiseries de l'école, la mairie et l'agence postale communale.

Monsieur le Maire retrace l'organisation pressentie pour le week end festif prévu à l'occasion du 14 juillet.

-----

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 21h15 et fixe le prochain Conseil municipal au lundi 17 juin 2024 à 20h.

Noms	Signature
M. AUGU Stéphane	
Mme PLEURDEAU Marie-Pierre	
M. BOUISSOU Olivier	
Mme HEFTI-BOYER Séverine	
M. PLANCHANT Pascal	
Mme BOUGRIER Josianne	
Mme JOVANOVIC Sandra	Absente représentée

Mme CHEVALIER Bénédicte	
M. LECOMTE Michaël	
M. FRUGIER Sébastien	
Mme DESCHAMPS Cécile	
M. VERNIER Jules	
M. DE MAISTRE Jean	
M. RÉDRÉAU Philippe	
M. BOSSÉ Laurent	